

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2019

---

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1813)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC181

présenté par  
M. Bois, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« au sein des territoires »

les mots :

« territorial ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.